



DEPARTEMENT DES LANDES	Nombre de Conseillers en exercice	: 23
	(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL)	: 22
COMMUNE DE TARTAS	Nombre de présents	: 16
ARRONDISSEMENT DE DAX	Nombre de votants	: 21
	Date de convocation	: 09/02/2017

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 15 février 2017**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-sept, le quinze février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Etaient présents :** MM. BROQUERES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), Mme DEGOS, M. DUBOS, Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT (a procuration pour M. GOSSELIN), M. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme DARGELOSSE, M. BRUEY, Mme ULMANN, M. GAILLARDET (a procuration pour M. DUBUN), Mme GARRIDO, M. DUPLA, Mmes THIEBLIN, DAUGREILH.

**Etaient excusés :** Mme DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. LAMOTHE), M. GOSSELIN (a donné procuration à Mme BRUGAT), Mme CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), MM. DUBUN (a donné procuration à M. GAILLARDET), TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE).

**Absent non excusé :** M. DUCASSE.

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance A**

**Délibération n°7**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Objet : Ville de TARTAS – Site d'OUS PINS - projet « Etude de faisabilité – Création du Pôle Equestre Régional » point d'étape**

Par délibération du deuxième semestre 2016 notre assemblée s'est prononcée favorablement pour le lancement d'une étude de faisabilité pour la création d'un pôle Equestre Régional à « OUS PINS ».

Le cahier des charges de l'étude a fixé le contenu de la mission confiée à la Société retenue de la façon suivante :

Etape 1 :

Phase 1 : Diagnostic

Phase 2 : Définition des besoins

Etape 2 :

Phase 3 : Evaluation de l'économie du projet

Phase 4 : Montages des investissements et de gestion

Etape 3 :

Synthèse pour décision et présentation en Conseil Municipal

.../...



Au terme de l'Etape 1 (Diagnostic et Définition des besoins), le cahier des charges a prévu un point d'étape par la société retenue pour mener cette mission avec présentation au groupe de pilotage. En date du 25 janvier 2017 le groupe de pilotage s'est donc réuni pour prendre connaissance des différents éléments de la phase 1 Diagnostic et de la phase 2 Définitions des besoins.

De plus, le cahier des charges prévoyait aussi que le conseil municipal prenne connaissance des éléments de l'étape 1, et se prononce sur la suite à donner à l'étude pour l'étape 2 et l'adapter éventuellement.

Le rapport de présentation remis par la Société PARCOURS CONSEIL en date du 25 janvier 2017 a été transmis à tous les membres du conseil municipal, et est déposé sur le bureau de l'assemblée.

Aussi, sur proposition du groupe de pilotage, il est proposé à notre assemblée de confirmer à la Société Parcours conseil :

De continuer l'étude avec les Etapes 2 et 3 comme prévu au cahier des charges.

De recueillir des responsables du Centre Equestre les réflexions et propositions sur un mode de gouvernance pérenne pour le futur projet.

De travailler sur le contenu des premiers chiffrages estimés à 2 440 000 € HT (estimatif du projet)

De définir la structure qui pourra porter le Projet de création du Pôle tant pour l'investissement que pour le fonctionnement dans sa gestion future.

De rechercher et instruire les dossiers de demande de financements pour les meilleures aides possibles auprès de tous les partenaires publics (Département, Région, Europe, Etat), privés, et autres organismes; étant précisé qu'à ce jour la Commune s'engagerait pour un montant de 300 000 €, la communauté de communes pour un montant de 300 000 €.

**Après en avoir délibéré**

**Oui l'exposé du rapporteur**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité**

**CONFIRME** à la Société Parcours conseil :

- de continuer l'étude avec les Etapes 2 et 3 comme prévu au cahier des charges.
- de recueillir des responsables du Centre Equestre les réflexions et propositions sur un mode de gouvernance pérenne pour le futur projet.
- de travailler sur le contenu des premiers chiffrages estimés à 2 440 000 € HT (estimatif du projet)
- de définir la structure qui pourra porter le Projet de création du Pôle tant pour l'investissement que pour le fonctionnement dans sa gestion future.
- de rechercher et instruire les dossiers de demande de financements pour les meilleures aides possibles auprès de tous les partenaires publics (Département, Région, Europe, Etat), privés, et autres organismes; étant précisé qu'à ce jour la Commune s'engagerait pour un montant de 300 000 €, la communauté de communes pour un montant de 300 000 €.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



**Le Maire,**

**Jean-François BROQUÈRES**